



VILLE DE MENTON

Service Occupation du Domaine Public

Commerce/ Stationnement

Tél. : 04.93.18.32.80

Fax : 04.93.18.32.89

Demande d'autorisation de voirie Manifestation, Mariage.....

Demandeur

Nom et prénom ou dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone / Fax : _____

Email : _____

N° de SIREN : _____

Lieu d'occupation du domaine public

Nature de la demande : _____

1) Lieu de stationnement :

2) Nombre d'emplacement : _____

3) Date de réservation : _____

4) Horaires de réservation : _____

Documents à fournir :

Pour les professionnels : Kbis de moins de 3 mois.

Pour les particuliers : Carte d'identité

Particuliers ou professionnels étrangers, le règlement s'effectue auprès du régisseur en Mairie.

Toute occupation de voirie non utilisée ou modifiée devra être signalée avant l'installation.
Dans le cas contraire, la taxation sera établie sur la base de l'autorisation.

⚠ Les délais de réponse sont soumis à l'avis de divers services.

Toute demande doit nous parvenir **2 semaines** avant la date de réservation.

Fait à.....Le.....

J'ai pris connaissance que ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et d'une transmission aux autres services de la commune. Je déclare ne pas m'y opposer sauf en cochant la case ci-contre **Signature :**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

MAIRIE DE MENTON B.P. 69 06502 MENTON CEDEX

Tél. : 04 92 10 50 00 | Fax : 04 92 10 50 06 | www.menton.fr | mairie@ville-menton.fr